

Maison de l'habitat

Melun Val de Seine

Accès à
la propriété



Une question ? Un projet ?
Rdv sur MelunValdeSeine.fr

La Maison de l'habitat

Melun Val de Seine

Vous habitez ou souhaitez habiter une des 20 communes de l'agglomération, et vous êtes

à la recherche d'informations et de conseils sur l'accèsion à la propriété de votre logement

Un service ouvert à tous



Un guichet unique, des conseils gratuits et indépendants

La Maison de l'habitat constitue un réseau qui regroupe et accueille les conseillers de l'ADIL, de l'Espace Conseil France Rénov', du CLLAJ et d'Action Logement. Ils sont là pour vous répondre, conseiller et orienter sur toutes les questions liées au logement et à l'habitat social et privé. Ils vous apportent des conseils gratuits, indépendants et neutres pour vous aider à réaliser vos projets, vous renseigner sur l'ensemble des aides disponibles, et vous orienter vers les bons interlocuteurs.

Un service public officiel

Vous pouvez faire confiance à la Maison de l'habitat, un service public créé et géré par la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine. Elle ne commercialise aucun service ni travaux, et est indépendante des entreprises.

Par quelles démarches dois-je commencer, si je souhaite accéder à la propriété ?

J'ai un projet d'accession sociale à la propriété, comment dois-je me préparer ?

Quelles sont les aides financières disponibles pour l'achat d'un logement ?

Je recherche un bien à acheter en copropriété, quels sont les documents obligatoires et comment les lire ?

Je recherche un bien immobilier à acheter, vers qui me diriger ?

La Maison de l'habitat répond à vos questions



Je souhaite accéder à la propriété et j'ai besoin :



D'être informé et accompagné sur mon projet

- Connaître ma capacité d'emprunt
- Estimer mon budget
- Construire mon plan de financement
- Être accompagné juridiquement sur tous les aspects de mon projet (conseils sur les contrats, les assurances, le droit patrimonial...)



D'avoir des conseils sur les financements et les montages financiers

- Prêts à taux zéro (PTZ)
- Prêts réglementés
- Prêts accession



D'être renseigné sur les différentes modalités d'accession à la propriété

- Achat sur plan (VEFA)
- Achat d'un logement ancien
- Achat d'un logement en copropriété
- Accession progressive (location-accession)
- Acquisition d'un logement auprès d'un bailleur social



Si vous êtes salarié du secteur privé ou agricole, vous pouvez être éligible à des financements complémentaires.

La Maison de l'habitat Melun Val de Seine à votre écoute

Nous
sommes
à votre
disposition !



Permanences physiques
ou téléphoniques sur
rendez-vous avec l'un
de nos conseillers.



Renseignements et prise de rendez-vous
du lundi au vendredi de 9h à 12h
au 01 64 79 25 53
Pour tout autre renseignement :
maison-habitat@camvs.com

Un service pour
les habitants
du territoire
Melun Val de Seine



Besoin d'informations sur un sujet ?

Consultez nos dépliants thématiques sur le site melunvaldeseine.fr



Rénovation
de mon habitat



Tout sur
la location



Accès à
la propriété



Fonctionnement
des copropriétés



Logement
des jeunes

Retrouvez
le calendrier
des animations sur
melunvaldeseine.fr

